

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 février 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. STEWART (COCHRANE)—LE DRAPEAU NATIONAL
À LA CHAMBRE

[Traduction]

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège aujourd'hui 15 février, 6^e anniversaire de la promulgation du nouveau drapeau canadien. Depuis longtemps, je soutiens qu'en dépit des opinions individuelles sur la conception de ce drapeau, nous voulons tous rendre un digne hommage à l'emblème de notre pays.

M. Horner: Empêchez le gouvernement de le morceler.

M. Stewart (Cochrane): Étant donné que la plupart des assemblées législatives déploient leur drapeau dans l'enceinte de leurs délibérations et comme au Canada cette coutume n'a jamais existé à la Chambre des communes, les députés consentiraient unanimement, il me semble, à ce que le drapeau du Canada soit déployé à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, ma question de privilège porte sur l'absence du drapeau national dans cette Chambre où les députés légifèrent au nom du pays et où les Canadiens qui visitent les lieux aimeraient voir ce drapeau, déployé; or, jusqu'à présent, ce privilège leur a été refusé.

● (2.10 p.m.)

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député de Cochrane a donné avis à la présidence de la question de privilège qu'il entendait présenter en ce moment. Comme il ne l'ignore pas, la présidence doit rendre une décision lorsque, de prime abord, la question de privilège est justifiée. La Chambre reconnaîtra sans doute avec la présidence que, même si le sujet soulevé par le député pourrait donner lieu à un débat et constituer une proposition utile à soumettre à l'étude de la Chambre, il ne peut faire l'objet d'une question de privilège. Le député peut avoir une motion qui pourrait être présentée à la Chambre de la façon normale, mais il n'est pas possible de nous la soumettre de cette façon. Je regrette donc que nous ne puissions poursuivre le débat en soulevant la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DE L'ACCORD CANADO-ISRAËLIEN CONCERNANT
LES SERVICES AÉRIENS

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, en anglais et en français, un accord qui vient d'être passé

par le gouvernement canadien avec le gouvernement d'Israël à propos de l'établissement de services commerciaux aériens réguliers.

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

*INFORMATION CANADA

Question n^o 80—**M. Orlikow:**

1. Le ministre d'État responsable d'Information Canada déposerait-il en Chambre toutes les études préliminaires, les rapports consultatifs, etc., préparés par le groupe spécial chargé d'étudier l'information au gouvernement?

2. Le ministre déposerait-il aussi tous les rapports, les documents, les études compilés par le Conseil privé concernant l'établissement d'Information Canada?

M. Barney Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, on est en train de grouper et de classer les études et rapports préparés par le groupe de travail sur l'information gouvernementale. Une fois ce travail terminé, on se propose d'en envoyer un recueil à la Bibliothèque du Parlement où tous les députés pourront le consulter.

En réponse à la deuxième partie de la question, les documents demandés sont des documents confidentiels à l'usage du ministère; ils ne sont pas habituellement divulgués.

OTTAWA—LA COMMISSION DES EXPOSITIONS

Question n^o 296—**M. Paproski:**

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat 67-NCR-4 visant la construction d'un entrepôt et d'un immeuble d'administration pour la Commission des expositions et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?

2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?

3. Qui a été l'adjudicataire?

4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçonnerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et du chauffage, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?

5. Quelle a été la société de nantissement des sous-contrats?

6. Au près de quelle société s'est-on assuré pour les sous-contrats?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Oui, a) Il y a eu onze soumissions et elles ont été décachetées le 15 mars 1967. b) La plus haute soumission